



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 11254

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, que nos enfants gagneraient tout a apprendre deux langues etrangeres le plus tot possible, c'est-a-dire des la maternelle. Il y a deux manieres d'apprendre une langue. La premiere est la methode directe, naturelle, spontanee. Tous les enfants apprennent de cette facon la ou les langues qu'on leur parle et deux ou trois aussi aisement qu'une seule. Par contre, la seconde, dite methode indirecte parce qu'elle passe par le vocabulaire et les structures acquises de la langue maternelle, est plus difficile a mettre en oeuvre pour des resultats mediocres. Or, on ne gagne pas grand-chose a commencer a apprendre une langue a dix ans au lieu de douze, car au cours preparatoire il est deja bien tard pour une acquisition naturelle. C'est pourquoi il lui demande ce qu'il compte faire pour faciliter l'apprentissage des langues etrangeres des l'ecole maternelle.

Texte de la réponse

Reponse. - L'experimentation controlee de l'enseignement d'une langue vivante etrangere a l'ecole elementaire sera organisee des la prochaine rentree scolaire. Cet enseignement sera introduit prioritairement au cours moyen. Il s'agit de preparer, sur les plans linguistique, psychologique et culturel, les enfants a l'apprentissage d'une langue. Cet enseignement d'initiation doit servir le veritable apprentissage ulterieur d'une langue etrangere qui debute veritablement en sixieme. En meme temps, cet enseignement doit contribuer a assurer les acquisitions fondamentales de l'ecole elementaire, favorisant ainsi une meilleure reussite scolaire. En l'etat actuel du projet, il n'est pas envisage d'introduire cet enseignement avant le cours moyen. Cependant, si localement les responsables proposaient d'engager l'experimentation avant le cours moyen, il conviendrait de s'assurer que soient reunies les conditions de sa continuite jusqu'a la fin de la scolarite elementaire (CM 2).

Données clés

Auteur : [M. Koehl Emile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11254

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1514